

Projet d'effacement du barrage de La Vallée (cours d'eau La Flora) : Lamballe Terre & Mer s'engage pour la continuité écologique

Lamballe Terre & Mer s'engage au quotidien pour l'environnement et la biodiversité. Avec sa stratégie biodiversité 2022 > 2027, l'Agglomération travaille sur 12 axes en faveur de la préservation des ressources naturelles et de leur rôle essentiel autour des enjeux climatiques : bocage et patrimoine arboré, milieux aquatiques, gestion des espaces en faveur de la biodiversité, restauration des continuités écologiques...

Cet engagement s'inscrit également dans des enjeux nationaux concernant la qualité des cours d'eau qui reste fortement dégradée. Le dernier rapport de WWF France indique notamment que seulement 43,1% des cours d'eau en France hexagonale sont en bon état écologique. L'absence de continuité écologique est l'un des paramètres dégradants.

Dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), l'agglomération réalise et finance les études et travaux visant à restaurer la qualité des milieux aquatiques.

Après l'aménagement du seuil de l'étang de Dahouët, à Pléneuf-Val-André, c'est au tour du barrage de La Vallée de faire l'objet de travaux de rétablissement de la continuité écologique.

Le barrage de La Vallée, un ouvrage problématique

Situé sur le territoire de la commune de Saint-Alban et propriété de la mairie de Pléneuf-Val-André, le barrage et la retenue qu'il crée, initialement conçus pour la production d'eau potable, n'ont plus d'usage aujourd'hui. Ils posent aujourd'hui des problèmes réglementaires, environnementaux et de sécurité liés à l'étanchéité du barrage.

Une obligation réglementaire

La Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE - 2000), transposée dans la réglementation nationale via la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA - 2006) et l'article L.214-17 du code de l'environnement imposent aux propriétaires d'ouvrages constituant des obstacles à la continuité écologique (pour les espèces et les sédiments) de les supprimer ou de les aménager pour restaurer cette continuité écologique.

Le barrage de La Vallée figure sur la liste des ouvrages à aménager en priorité, conformément aux objectifs du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la baie de Saint-Brieuc.

Lamballe Terre & Mer intervient au titre de la compétence GEMAPI, pour le compte du propriétaire et avec son accord.

Déroulement des travaux et calendrier prévisionnel

L'effacement du barrage de La Vallée est le fruit d'une coopération fructueuse entre les communes de Saint-Alban, de Pléneuf-Val-André et l'agglomération de Lamballe Terre & Mer. Différentes réunions de travail conjointes ont ainsi permis de s'accorder sur le scénario retenu qui consiste à créer une brèche dans le barrage existant et ainsi supprimer le plan d'eau et restaurer la zone humide.

Après une vidange partielle réalisée durant l'été 2024 par Lamballe Terre & Mer, les sédiments en queue de l'étang ont pu se stabiliser et se végétaliser. La seconde phase de travaux va maintenant commencer :

- Durée des travaux : 2 mois (mi-avril à mi-juin)
- Objets des travaux :
 - Installation de filtres pour la vidange et début de la vidange ;
 - Travaux d'ouverture du barrage (Beurel Yvon TP - Le Mené (22)) ;
 - Réalisation de la pêche de sauvegarde (Fédération de pêche des côtes d'Armor), les 13 et 14 mai 2025 ;
 - Vidange totale et arasement partiel d'une partie du barrage ;
 - Restauration du lit mineur du cours d'eau La Flora.

Pendant la durée des travaux, une grande partie du site sera interdite d'accès. Pour la sécurité de tous, il est demandé aux usagers de bien vouloir respecter les interdictions en vigueur et ne pas s'engager sur les vases du plan d'eau.

Coût prévisionnel

Une enveloppe financière de 230 000€ TTC est prévue pour la réalisation de l'ensemble des travaux. 70% de subventions sont attendus de la part de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et 10% par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor. Les 20% restant seront financés par Lamballe Terre & Mer, via la taxe « GEMAPI ».

Point presse du mardi 8 avril 2025, 14h, Barrage de La Vallée

En présence de :

- Jean-Luc BARBO, Vice-Président en charge des Transitions écologiques et enjeux de biodiversité - Lamballe Terre & Mer,
- Sébastien LE MERRER, adjoint aux travaux - Ville de Pléneuf-Val-André,
- Gérard MEUNIER, conseiller municipal - Saint-Alban,
- Yann QUERE, technicien des espaces publics - Ville de Pléneuf-Val-André,
- Caroline GUEGAIN, Responsable du Service Bassins versants et GEMAPI - Lamballe Terre & Mer,
- Jérôme ROUXEL, Technicien milieux aquatiques, chargé de projet grande continuité - Lamballe Terre & Mer.

Contact presse

Florence Baëhl

florence.baehl@lamballe-terre-mer.bzh